



DELIBERATION

N° CP_2019_06_012

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 4 JUIN 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle Emploi Insertion/Service RSA

OBJET : Mise en œuvre d'un garage solidaire par l'association Varlin Pont-Neuf

Elu(s) présent(s) : M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ALLARD, excusé, a donné délégation de vote à M. BOULESTEIX ; M. ESCURE, excusé, a donné délégation de vote à M. LAFAYE ; Mme FONTAINE, excusée, a donné délégation de vote à Mme JARDEL ; Mme LARDY, excusée, a donné délégation de vote à Mme PLAZZI ; Mme LHOMME-LEOMENT, excusée, a donné délégation de vote à Mme MORIZIO.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

L'aide à la mobilité constitue l'un des axes-clés de la politique d'insertion départementale, comme en témoigne le financement depuis sa création de la plateforme mobilité 87, et en amont des dispositifs « Mob Job », « Cyclo-Rempart » ou de l'auto-école sociale.

Ainsi, par délibération en date du 7 mai 2019, la Commission permanente a reconduit une aide à cette plateforme à hauteur de 64 255,50 € pour l'année 2019, dont 23 384 € au bénéfice de l'association Varlin Pont-Neuf, porteur de l'axe « services » du dispositif sur le centre et l'est du Département.

Souhaitant compléter son offre au bénéfice des publics les plus précaires, l'association Varlin Pont-Neuf sollicite le Département pour le financement d'une étude sur l'opportunité de la création d'un garage solidaire.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses		5 000 €		
Recettes				

RAPPORT

L'association Varlin Pont-Neuf est un acteur historique de l'insertion en Haute-Vienne, au regard des actions qu'elle a pu mener dans le domaine de l'aide à la mobilité.

I. Présentation de l'association et du dispositif

A - L'association Varlin Pont-Neuf : un partenaire reconnu du Conseil départemental

Créée en 1959 et constituée autour d'un foyer des jeunes travailleurs, l'association a peu à peu élargi son champ de compétences autour de thématiques liées notamment à l'insertion sociale et professionnelle, la création et la reprise d'entreprise et la mobilité.

Elle porte ainsi aujourd'hui plusieurs dispositifs en partenariat avec le Département de la Haute-Vienne comme mentionné dans le tableau suivant :

Dispositif	Fonctionnement	Participation du Département
Hébergement et accompagnement de mineurs issus de l'aide sociale à l'enfance (ASE)	20 mineurs sont depuis avril 2018 accueillis par l'association	Environ 560 000 € annuels
Accompagnement de publics relevant du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Limoges Métropole	432 personnes accompagnées en 2017	92 000 € annuels au bénéfice de Limoges Métropole, Varlin Pont-Neuf assurant 5 postes sur les 9 au total
Atelier de mobilisation et d'insertion (AMI) situé sur Limoges	Activités de remobilisation progressive combinées à une initiation au numérique : une vingtaine de participants en 2018	21 778 € ont été versés à l'association en 2018
Accompagnement de micro-entrepreneurs bénéficiaires du RSA	55 personnes accompagnées en 2018	10 400 € de commandes en 2018
Plateforme de mobilité départementale	124 personnes accompagnées en 2018	14 554 € pour la seule association Varlin Pont-Neuf en 2018

B - Du dispositif « Mob Job » au projet de garage solidaire

1. Evolution du dispositif initial

Dès 1993, Varlin Pont-Neuf a initié le dispositif « Mob Job » et de ce fait fut à l'origine de ce type d'initiative en Haute-Vienne, qui repose sur la location de véhicules pour des publics en insertion. Le parc a progressivement évolué et s'est diversifié : au départ constitué de mobylettes, il est aujourd'hui composé de scooters, de vélos et de voitures. Il couvre les zones de la Communauté urbaine de Limoges et de l'Est du département de la Haute-Vienne (via un garage partenaire implanté à Châteauneuf-la-Forêt) et a développé un module d'apprentissage du « deux roues », ainsi qu'une initiation au Code de la route, préalable et nécessaire pour certains publics.

Au fil des ans, ce type d'initiatives a essaimé et donné lieu à un partenariat de plus en plus étroit entre les différents porteurs d'actions similaires (REMPART, ALEAS, Pays de la Châtaigneraie Limousine) basé sur la mise en réseau des compétences et de moyens via, dans un premier temps, la création du regroupement « Roulez vers l'Emploi » en 2010, puis dans son intégration à la plateforme mobilité à vocation départementale (volet « services ») en 2016.

En participant au réseau de coopération nationale « Mob'In », Varlin Pont-Neuf, à travers cette plateforme, contribue à une reconnaissance des actions menées sur notre territoire en termes de mobilité inclusive (conseil en mobilité, formation au permis et services solidaires).

La contribution du Département en 2018 au financement de la plateforme mobilité a été de 14 554 € pour Varlin Pont-Neuf ; 124 personnes ont bénéficié de cette prestation. La structure bénéficie également de financements communautaires par le biais du Fonds social européen (FSE).

2. Opportunité d'une étude préalable au projet de garage solidaire

Les retours d'expérience de la plateforme mobilité mettent en lumière des besoins non satisfaits :

- l'offre de location actuelle repose sur une période de mise à disposition des véhicules limitée dans le temps et s'avère inadaptée pour des périodes plus conséquentes ;
- les personnes pour lesquelles l'achat ou la réparation d'un véhicule peuvent être envisagés sont très majoritairement confrontées à des capacités financières obérant ces pistes d'évolution ;
- l'entreprise d'insertion de garage solidaire portée pendant 2 ans par « Tutomobile » prévue dans le projet de plateforme mobilité n'a pu s'y impliquer suite à l'arrêt prématuré de son activité.

Par ailleurs, ce type de projet nécessite une sécurisation des points de fonctionnement importants relatifs aux équipements, aux qualifications, aux assurances, ou encore à la tarification, qui pourront notamment être analysés au regard d'expériences analogues sur d'autres départements.

Cette étude peut donc être de nature à :

- inscrire le projet de garage solidaire dans la recherche d'une meilleure « complétude » des réponses apportées aux problèmes de mobilité,
- bénéficier des apports et expériences du réseau de garages solidaires « Solidarauto », qui définit les volets d'un garage solidaire à partir de :
 - la réparation et un entretien des véhicules à tarif préférentiel,
 - la location de véhicules visant l'insertion professionnelle des plus démunis,
 - le conseil, l'orientation et l'accompagnement de ces publics,
 - la vente de véhicules d'occasion,
 - la gestion des dons de véhicule,
 - l'opportunité d'autoformation voire de qualification.

II- Financement d'une étude de faisabilité

A - Les modalités de mise en œuvre de l'étude

Cette étude, prévue sur 6 mois, a pour objectif de mesurer la faisabilité d'un projet de garage solidaire. Elle sera réalisée par un chargé de mission recruté par l'association et placé sous l'autorité de son directeur, disposant des moyens matériels nécessaires au bon déroulé de sa mission (bureau, ordinateur individuel, téléphone et salle de réunion).

A cette fin, l'étude devra s'attacher en premier lieu à déterminer le modèle économique le plus pertinent ainsi que les conditions et lieu d'implantation du garage.

La prestation pourrait couvrir à la fois des locations, des entretiens, des réparations et des ventes de véhicules (automobiles, scooters et vélos). Elle reposerait sur une démarche, voire un « pari solidaire », à savoir un équilibre financier défini à partir de la coexistence de tarifs pleins et de tarifs préférentiels en fonction des capacités financières des clients.

Elle pourrait également permettre aux personnes en difficulté de découvrir, expérimenter voire se former au métier de mécanicien automobile, ce qui sous-tend la recherche et la mise en œuvre d'un partenariat adapté.

B - Le pilotage de l'étude

Un comité sera constitué et se réunira 3 fois au cours de l'étude (aux 2^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème} mois), associant :

- des membres d'associations (Varlin Pont-Neuf, Véli-Vélo - association visant la promotion du vélo dans l'agglomération de Limoges -, Citels - association œuvrant pour le maintien et la génération du lien social -, structures d'insertion par l'activité économique et Missions locales) ;
- des membres de la plateforme mobilité 87 (ALEAS, Fédération de la Châtaigneraie Limousine et REMPART) ;
- des institutionnels (Limoges Métropole, Préfecture, Conseil régional, Pôle emploi et Conseil départemental) ;
- des professionnels de l'automobile et du vélo ;
- des organismes de formation.

C - Le plan de financement

Le budget prévisionnel de l'étude présenté par Varlin Pont-Neuf est le suivant :

CHARGES	Montant	%	PRODUITS	Montant	%
Salaires et charges	24 536 €	83,8	Etat - Politique de la Ville	8 095 €	27,6
Frais de déplacement et missions	4 000 €	13,6	Région Nouvelle-Aquitaine	8 095 €	27,6
Prestations de services	250 €	0,9	Conseil départemental 87	5 000 €	17,2
Fournitures	499 €	1,7	Limoges Métropole	8 095 €	27,6
TOTAL CHARGES	29 285 €	100	TOTAL PRODUITS	29 285 €	100

La pertinence d'une étude préalable à ce type de projet est confortée par la nécessité d'analyser les conditions de faisabilité d'un garage solidaire et leurs possibilités de mise en œuvre au niveau local. Il s'agira également de veiller à la bonne articulation des missions du garage solidaire avec celles de la plateforme mobilité.

Il conviendra également de déterminer précisément le profil du poste du chargé de mission qui réalisera l'étude, compte-tenu des qualifications indispensables à ce type de démarche et de l'impact important des frais de personnel dans le plan de financement de l'étude.

A la lecture de ces éléments d'analyse, et compte tenu du financement annoncé des services de l'Etat, de la Région et de Limoges Métropole, il est proposé un financement de l'étude présentée à hauteur de la demande, soit 5 000 €.

DECISION

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au revenu de solidarité active ;

Vu la décision de l'Assemblée départementale relative au budget primitif du 12 février 2019 ;

Vu la décision de la Commission permanente du 7 mai 2019 relative aux actions d'inclusion sociale ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'accorder à l'association Varlin Pont-Neuf une subvention d'investissement de 5 000 € ;

d'autoriser le Président à négocier et signer la convention à intervenir entre le bénéficiaire et le Conseil départemental.

24 Pour : M. ALLARD (délégation de vote à M. BOULESTEIX), M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE (délégation de vote à M. LAFAYE), Mme FONTAINE (délégation de vote à Mme JARDEL), Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY (délégation de vote à Mme PLAZZI), M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT (délégation de vote à Mme MORIZIO), Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat le 12 juin 2019
87-228708517-20190604-3126-DE-1-1
Affiché le 12 juin 2019
Publié au RAA du Département le 17 juin 2019